

Validation des acquis de l'expérience (VAE) - La pluriactivité : de quoi parle-t-on ?



Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social ainsi que les organisations signataires ont souhaité lancer une ADEC (action de développement de l'emploi et des compétences) pour assurer aux salariés une meilleure employabilité en participant à la sécurisation de leurs parcours professionnel, tout en renforçant les partenariats pour agir sur la stratégie et la compétitivité des entreprises.

Il s'agit pour les parties signataires :

- > de sécuriser les parcours professionnels des salariés, en particulier les plus fragilisés au regard des évolutions de l'emploi; la déclinaison de l'accord cadre devra s'inscrire en bonne cohérence avec les projets de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales déjà existants sur le territoire,
- > d'accompagner la transformation des métiers et favoriser une gestion active de l'emploi dans les entreprises,
- > de développer les actions emploi/ formation régionales afin de répondre aux problématiques locales,
- > de valoriser les métiers et de fidéliser les salariés.

C'est en sens que l'un des objectifs de l'ADEC a consisté à la création d'un site internet permettant aux entreprises et aux salariés de répondre à la question : la pluriactivité : de quoi parle-t-on ?

www.opca-transports-services.fr/pluriactivite-transports-routiers

En bref, être pluriactif

C'est exercer plusieurs emplois, métiers ou activités.

Côté entreprise, il s'agit de mobiliser les compétences d'une personne « pluriactive », avec des objectifs multiples, variables d'une entreprise à l'autre.

[> Sensibilisation employeurs](#)

[> Mode d'emploi salariés / pluriactifs](#)

[> Besoins employeurs](#)

[> Pluriactivité : les différentes solutions juridiques](#)

[> "Ils l'ont fait, ils en parlent" Pluriactivité interne employeurs](#)

[> "Ils l'ont fait, ils en parlent" Pluriactivité externe employeurs](#)

[> Contacts employeurs](#)

Pour rappel, nous vous avons présenté précédemment l'action de l'ADEC en faveur de la VAE :

<http://www.otre.org/validation-acquis-de-lexperience-vae-demarche-gagnant-gagnant-salarie-lentreprise/>